

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 décembre 2022

### L'Union Nationale des CLLAJ : 20 ans d'action pour le logement des jeunes

**A l'occasion des Rencontres Nationales du réseau des CLLAJ, mardi 6 décembre, à Paris, l'Union Nationale des CLLAJ a célébré ses 20 ans d'action en faveur du logement des jeunes.**

Créée en 2002, l'Union Nationale des Comités pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ), fédère et anime aujourd'hui un réseau d'une centaine d'associations, présentes dans toute la France, pour soutenir les jeunes dans leur projet logement. Chaque année, ce sont plus de 40 000 jeunes qui sont accompagnés par les CLLAJ.

Louis Besson, en tant que Ministre du Logement, a déclaré dans la loi du 31 mai 1990 : « Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation ». La même année, il donne l'impulsion à la création des CLLAJ par la circulaire du 29 juin 1990. Dans ce texte, il constate l'urgence de la situation désastreuse de l'accès au logement des jeunes et insiste sur la nécessité de faciliter l'action des associations à ce sujet.

Au cours des années 1990, plusieurs CLLAJ et Services Logement Jeunes se créent. C'est la multiplication de ces associations s'impliquant dans l'accès au logement des jeunes qui les a amenées à chercher à se réunir afin de mieux travailler ensemble. C'est ainsi qu'est née l'Union Nationale des CLLAJ en 2002, dont le nombre d'adhérents n'a cessé d'augmenter pour atteindre le cap symbolique de cent CLLAJ en 2022.

Aujourd'hui, nous sommes plus nombreux, nous avons acquis plus d'expérience et pourtant, la situation de l'accès au logement des jeunes se dégrade. La Covid et les mesures de confinement ont eu un fort impact de désocialisation. Les très forts risques de renchérissement des coûts du logement fragilisent les possibilités d'y accéder. L'évolution actuelle des politiques pose également question. Concernant le logement, le texte anti squat et précisant les modalités d'expulsion locative récemment voté à l'Assemblée est révélateur de la direction prise par les politiques publiques en matière d'aide à l'accès et au maintien dans le logement, notamment des plus démunis.

Face à cette évolution négative, nous pourrions nous réjouir du fait que l'accès au logement des jeunes soit présent dans tous les discours de l'Etat ou des principaux acteurs du logement. Malheureusement ces discours ne sont pas accompagnés d'avancées réelles, de prises de décision concrètes ni d'attribution de moyens nécessaires.

Forte de ces constats, l'Union Nationale des CLLAJ continue de revendiquer un accès de tous les jeunes à un logement autonome de qualité. Cela passe notamment par la mise en place d'un filet de sécurité pour les jeunes les plus précaires, très injustement exclus du revenu de solidarité active et connaissant une pauvreté marquée et durable. De plus, il est urgent de remettre l'accès au logement au cœur des politiques publiques de l'habitat, et ce par une meilleure régulation d'un parc privé devenu inaccessible, et par le développement massif du parc social, principale réponse de la solidarité nationale à la crise du logement. Enfin, si le monde associatif a su jouer son rôle d'amortisseur de crise et d'accélérateur de solidarités, les difficultés de financement et de recrutement causent aujourd'hui la panne du secteur. Il est dès lors urgent pour les pouvoirs publics d'accompagner les associations dans leurs actions en faveur du logement des jeunes.